

ELANCOURT



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

24 FÉVRIER 2017

Élancourt continue sur la voie de la bonne gestion

Les collectivités territoriales subissent un désengagement historique de l'État qui réduit de manière drastique notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Ces restrictions nous conduisent à remettre en cause nos certitudes et à bousculer nos habitudes. Aux pertes de recettes se sont ajoutées des dépenses non compensées, consécutives aux réformes successives qui nous ont été imposées par le Gouvernement : notamment les rythmes scolaires et l'augmentation du point d'indice. **C'est l'effet ciseau !**

Aujourd'hui encore davantage qu'hier, les équilibres budgétaires sont des enjeux majeurs et complexes qu'il convient d'anticiper. Plus que jamais, cela suppose de préparer un budget 2017 avec **sérieux, expérience et responsabilité**.

Au moment où le Sénat refuse d'examiner le budget de l'État, le jugeant « insincère », nos efforts sont récompensés à Élancourt. Encore récemment, nous avons obtenu 16/20 à l'Argus des Communes pour notre gestion. Cette année encore, les dépenses 2017 doivent être contenues. **Nous devons continuer à « faire mieux avec moins ».**

La recette de la bonne gestion est simple, mais demande du courage : rechercher de nouvelles pistes d'économies et trouver des solutions innovantes pour accroître notre efficacité budgétaire, comme nous le faisons également au sein de l'Agglomération.

Si notre Ville est reconnue comme une réussite en matière de gestion budgétaire, ce n'est pas le fruit du hasard, mais celui du travail. **C'est une remise en question permanente pour continuer d'être à la hauteur de nos ambitions.**

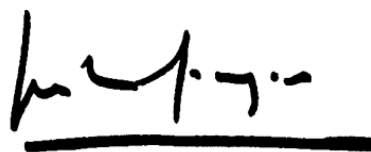
Notre objectif : poursuivre nos ambitions tout en réussissant à rééquilibrer nos comptes, dans un pays à la croissance *quasi* nulle.

Nous sommes toujours animés par cet esprit de gestion exemplaire de nos finances, « en bon père de famille ». Nos finances sont, vous le savez, les impôts des Élancourtois. Seuls ce respect et la recherche d'optimisation de l'argent du contribuable doivent guider nos échanges pour ce débat d'orientations budgétaires.

Bon débat à toutes et à tous !



Thierry MICHEL
Maire-adjoint aux Finances



Jean-Michel FOURGOU
Maire d'Élancourt

SOMMAIRE

PREAMBULE

TITRE 1 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

1-1 Le contexte international

1-1-1 Bilan 2016

1-1-2 Perspectives 2017

1-1-2.1 La croissance

1-1-2.2 L'inflation

1-1-2.3 Les taux d'intérêt

1-2 Le contexte national

1-2-1 La croissance

1-2-2 L'inflation

1-2-3 Le chômage

1-2-4 Le déficit

1-2-5 La dette publique

TITRE 2 - LA LOI DE FINANCES POUR 2017

2-1 La baisse des concours financiers de l'État

2-2 La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

2-3 Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

2-4 Le fonds de soutien à l'investissement local

2-5 Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

2-6 La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation

TITRE 3 - L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2016

3-1 La section de fonctionnement

3-1-1 Les dépenses de fonctionnement

3-1-2 Les recettes de fonctionnement

3-2 La section d'investissement

3-2-1 Les dépenses d'investissement

3-2-2 Les recettes d'investissement

TITRE 4 - LA STRUCTURE ET L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

- 4-1 L'évolution des effectifs**
- 4-2 La gestion du temps de travail**
- 4-3 Les heures supplémentaires**
- 4-4 La parité**
- 4-5 Les avantages en nature**
- 4-6 Le régime indemnitaire**

TITRE 5 - L'ENDETTEMENT

- 5-1 La répartition par prêteur**
- 5-2 La répartition par taux**
- 5-3 L'évolution de la charge de la dette**
- 5-4 Les encours de la dette**

TITRE 6 - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2017

6-1 L'évolution des dépenses de fonctionnement

- 6-1-1 Les charges à caractère général**
- 6-1-2 Les dépenses de personnel**
- 6-1-3 Les atténuations de charges**
- 6-1-4 Les autres charges de gestion courante**
- 6-1-5 Les charges financières**
- 6-1-6 Les charges exceptionnelles**

6-2 L'évolution des recettes de fonctionnement

- 6-2-1 Les produits et services**
- 6-2-2 Les impôts et taxes**
- 6-2-3 Les dotations et participations**
- 6-2-4 Les autres produits de gestion courante**
- 6-2-5 Les produits exceptionnels**

6-3 L'évolution des dépenses d'investissement

- 6-3-1 Les investissements de structure**
- 6-3-2 Les investissements d'amélioration et de sécurité**
- 6-3-3 Les investissements en cours de programmation**
- 6-3-4 Les investissements en matériel et mobilier**

- 6-4 L'évolution des recettes d'investissement**
 - 6-4-1 Le fonds de compensation pour la TVA**
 - 6-4-2 Les subventions d'équipements**
 - 6-4-3 Les produits de cessions**
 - 6-4-4 L'emprunt**
 - 6-4-5 L'évolution de l'épargne**
 - 6-4-6 Les relations avec Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY)**

TITRE 7 - LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT (PPI)

- 7-1 La présentation de la PPI 2017-2020**
- 7-2 Les projets à venir**
 - 7-2-1 Les travaux de structure**
 - 7-2-2 Les travaux d'amélioration**
 - 7-2-3 Les travaux en cours de programmation**

TITRE 8 - LA PROSPECTIVE

- 8-1 Les dépenses de fonctionnement**
- 8-2 Les recettes de fonctionnement**
- 8-3 Le recours à la dette**

CONCLUSION

PRÉAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires présentant les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année à venir.

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République 1 (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire « nouvelle formule » doit maintenant faire l'objet de la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire et d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Conseil Municipal.

Ce rapport comporte des informations sur les grandes dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Désormais, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également comporter des informations relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective de travail, parité...).

Enfin, le rapport est transmis par le Maire au Préfet de Département et au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le rapport d'orientation budgétaire a pour objet de rendre compte des grandes lignes budgétaires, et ainsi donner une visibilité au projet municipal dans son ensemble. Il n'a pas vocation à se substituer au vote du budget où l'ensemble des recettes et des dépenses sont présentées. Il n'a donc pas à être détaillé. Pourtant, il nous semble important que les élus comme les habitants puissent évaluer le travail réalisé et les orientations proposées à la lumière d'exemples concrets.

Ce rapport sera largement rendu public. Disponible à la mairie, puis sur le site internet, tout citoyen a le droit de connaître l'état exact des finances de la Ville.

D'ailleurs, il est rappelé que cet état des lieux est restitué en Conseil Municipal plusieurs fois par an : lors du Débat d'Orientation Budgétaire, de la présentation du compte administratif, puis du budget, ainsi que par les délibérations modificatives.

TITRE 1 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Le contexte macroéconomique n'est jamais étranger au contexte qui préside à l'élaboration des budgets des collectivités locales.

1-1 LE CONTEXTE INTERNATIONAL

1-1-1 Bilan 2016

Malgré un démarrage inquiétant, l'année 2016 aura finalement reflété une relative stabilisation de l'environnement économique et financier global :

- le premier sur des niveaux globalement peu dynamiques,
- et le second sur des niveaux artificiellement surévalués.

Il convient aussi de souligner que l'année 2016 se sera singularisée par des considérations très politiques.

Sur le plan économique, la croissance du PIB mondial a été inférieure à 3% l'an.

D'un côté, la Chine est parvenue à stabiliser son économie dans un contexte de transition vers une croissance plus durable fondée sur la consommation et les services.

De l'autre côté, les États-Unis ont réussi à compenser un mauvais début d'année.

Pour sa part, l'économie européenne a graduellement progressé, portée par le niveau bas des taux d'intérêt, la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne et une monnaie attractive. Néanmoins, le niveau de croissance est resté hétérogène. Certains pays ont bénéficié d'une croissance de qualité comme l'Espagne et l'Allemagne avec respectivement 3,2% et 1,9% de progression ; d'autres ont été moins bien orientés comme la France et l'Italie avec des taux de croissance respectifs de 1,1% et 0,7%.

En ce qui concerne le Japon, l'inflation et la reprise économique longuement attendue ont pour l'essentiel fait défaut.

Sur le plan politique, l'année 2016 a été marquée en Europe par le « Brexit » et le rejet de la proposition de réforme constitutionnelle en Italie.

De l'autre côté de l'Atlantique, l'élection de Donald Trump a surpris et vu naître de nombreuses interrogations. En effet, l'élection du président des États-Unis a engendré une imprévisibilité accrue sur différents paramètres susceptibles d'avoir des conséquences directes ou indirectes quant à l'évolution future de l'économie américaine et par voie de conséquences de l'économie mondiale.

1-1-2 Perspectives 2017

Pour 2017, l'économie mondiale devra composer avec un environnement toujours aussi désarticulé et plus précisément avec des cycles de croissance désynchronisés entre grandes zones. Le contexte économique devrait être marqué par :

- une reprise graduelle dans certaines zones
- le retour de l'inflation
- et par des politiques monétaires moins accommodantes.

Néanmoins des inconnues restent encore très nombreuses, notamment sur l'application du programme Trump et ses effets sur l'économie mondiale.

1-1-2-1 La croissance

	2015	2016	2017
Monde	3,1%	2,9%	3,2%
Zone Euro	1,9%	1,5%	1,4%
États-Unis	2,6%	1,4%	2,1%
Chine	6,9%	6,7%	6,2%
Inde	7,6%	7,4%	8,5%
Russie	-3,7%	-0,5%	1,0%
Brésil	-3,9%	-3,3%	0,3%
Japon	0,5%	0,6%	0,7%
Royaume-Uni	2,2%	1,8%	1,0%

(Source OCDE)

L'économie mondiale devrait poursuivre sa reprise avec un taux de croissance prévu de l'ordre de 3,2%.

Hormis l'économie britannique impactée par le « Brexit », l'ensemble des zones économiques devraient bénéficier de cette reprise.

L'OCDE anticipe ainsi une reprise modérée aux États-Unis (2,1% en 2017 pour 1,4% en 2016), et plus lente pour la zone euro (1,4% en 2017 pour 1,5% en 2016).

Du côté des pays émergents, les prévisions de croissance en Chine s'établissent à 6,2 % pour 2017 ce qui reste en-deçà des 6,9 % enregistrés en 2015 par le pays, sa plus faible performance depuis un quart de siècle. Cette année devrait être celle de la sortie de récession pour la Russie et du Brésil (1,0% et 0,3% respectivement). De son côté, l'Inde devrait poursuivre sa croissance avec un taux supérieur à 8%.

La croissance japonaise, quant à elle, devrait rester anémique à 0,6 % en 2016, avant de s'élever à 0,7 % en 2017.

Dans ce climat de reprise, une seule interrogation demeure.

Quelles seront les répercussions économiques du « Brexit » sur le Royaume-Uni et, par ricochet, sur le reste de l'Europe ?

Nul n'est en mesure aujourd'hui de prévoir les conséquences réelles de ce « Brexit ». Il faut s'attendre à une multitude de réactions imprévisibles et contradictoires. Les autorités britanniques semblent avoir opté pour un « Brexit dur ». De ce fait, les négociations devraient durer, mais les conséquences négatives sur l'économie du Royaume-Uni pourraient se faire sentir rapidement, faisant également peser un risque sur les pays de la zone euro.

Au-delà de cette interrogation, les perspectives pour la zone euro semblent se maintenir en 2017 sur la trajectoire d'une reprise molle qu'elle a empruntée depuis le deuxième trimestre 2013.

Un ensemble de facteurs explique cette situation :

- les incertitudes économiques mondiales ;
- la faiblesse du secteur bancaire dans nombre de pays en dépit du puissant soutien monétaire mis en place au Royaume-Uni par la Banque Centrale Européenne ;
- le désendettement privé et public ;
- les effets du « Brexit », même si les conséquences négatives potentielles d'un tel événement pour la zone euro sont difficilement quantifiables à ce stade.

À cela se rajoutent plusieurs événements politiques, notamment les élections aux Pays-Bas, en France et en Allemagne qui pourraient également « chahuter » l'année 2017.

1-1-2-2 L'inflation

	2015	2016	2017
Monde	3%	3,1%	3,2%
Zone Euro	0%	0,2%	1,2%
États-Unis	0,1%	1,2%	2,2%
Chine	1,4%	2%	2,3%
Inde	4,9%	5%	5,7%
Russie	15,6%	7,1%	4,6%
Brésil	9%	8,8%	4,9%
Japon	0,8%	-0,1%	1,1%
Royaume-Uni	0,1%	0,6%	2,4%

(Source OCDE)

L'année 2017 devrait signer le retour de l'inflation avec une hausse au niveau mondial qui devrait afficher un taux d'environ 3,3%.

Plusieurs facteurs pourraient favoriser le retour de l'inflation pour les prochaines années dont :

- la hausse récente des cours des matières premières, notamment des prix de l'énergie et des métaux industriels. Pour 2017, le prix du baril pourrait évoluer sur un prix compris entre 50 et 60 dollars.
- la victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine et de ce fait l'ensemble des mesures (programme d'investissements et réductions d'impôts) qu'il devrait prendre dans les prochains mois.

1-1-2-3 Les taux d'intérêt

Les politiques monétaires devraient se normaliser.

La Banque d'Angleterre (BOE) suite au « Brexit » et face au risque de récession a maintenu inchangé son taux directeur (15/12/2016 - 0,25%) et son Quantitative Easing.

La Réserve Fédérale américaine a resserré sa politique monétaire. Une hausse de taux a déjà eu lieu à la mi-décembre 2016 et deux hausses devraient intervenir dans le courant de l'année 2017. Néanmoins, les taux demeurent historiquement bas.

Pour sa part, la Banque Centrale Européenne a décidé de maintenir une politique monétaire accommodante en prolongeant son *Quantitative Easing* jusqu'en décembre 2017, et de réduire progressivement son programme mensuel d'achat d'obligations à partir de mars 2017.

La Banque du Japon a décidé de laisser sa politique monétaire inchangée.

Dans l'ensemble, si la normalisation des taux d'intérêt ne fait plus question, l'inconnue reste sa vitesse et son point d'arrivée qui dépendent des décisions des différents banquiers centraux.

Dans l'immédiat, les banques centrales ne devraient relever leurs taux directeurs que de façon très modérée et graduelle.

En ce qui concerne les taux à long terme, leur niveau devrait légèrement progresser durant cette année sous l'effet d'une inflation prévue à la hausse et d'une augmentation des taux longs américains.

La zone euro devrait être impactée et cela devrait conduire à des taux d'intérêt à long terme plus élevés qu'aujourd'hui.

D'ailleurs, les récents chiffres de l'inflation en Allemagne, les craintes sur une réduction de la voilure ont poussé les taux de la zone euro à la hausse. Les rendements des emprunts d'État à 10 ans se sont tendus pour l'ensemble des pays, et plus particulièrement pour la France qui voit son taux franchir la barre des 1%, rendant ainsi le coût de la dette plus élevé.

Pour les économies émergentes, la remontée généralisée des taux devrait être porteuse de risques de déstabilisation financière accentuée par leurs devises déjà dépréciées et par des capacités d'endettement réduites.

1-2 LE CONTEXTE NATIONAL

La France n'échappe pas à cette période de tensions et de conjoncture économique incertaine, avec un taux de croissance prévu pour 2017 en légère progression par rapport à 2016.

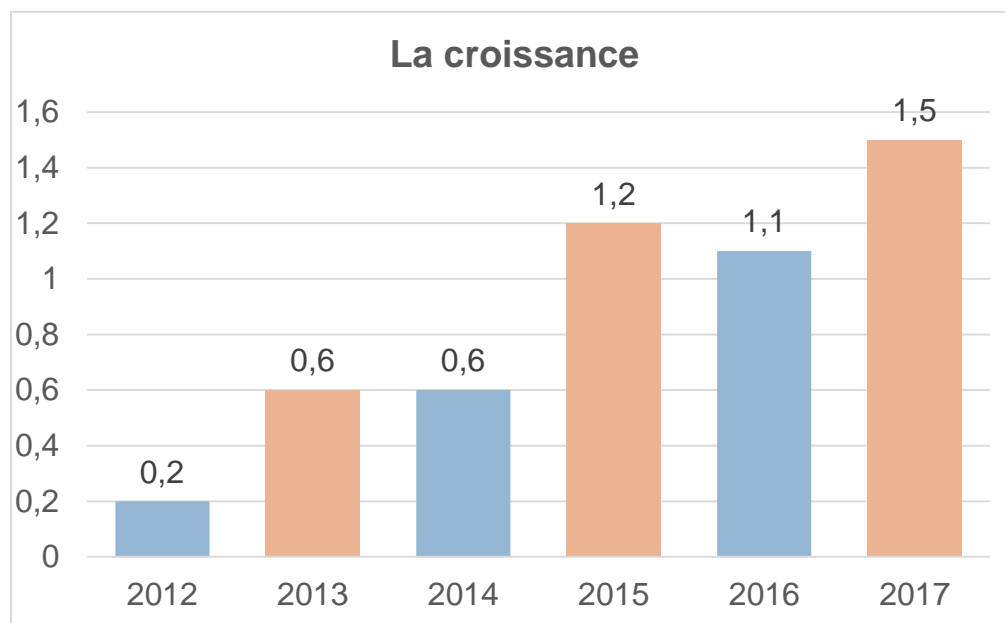
Ce contexte de faible croissance ne sera pas sans conséquence sur les recettes du budget de l'État et *de facto* sur le déficit budgétaire qui entraînera de nouveau un recours à l'emprunt, accentuant ainsi le niveau de la dette publique. C'est pourquoi, le gouvernement a fait le choix d'une politique de rigueur, caractérisée par la réduction de la dépense publique comme objectif prioritaire.

Mais le tableau ne serait pas complet si le sujet de l'emploi en France n'était abordé. La situation de l'emploi reste préoccupante pour ne pas dire très préoccupante. En effet, loin de s'inverser, la courbe du chômage demeure à un niveau élevé flirtant régulièrement avec la barre des 10 %.

L'année 2017 va être également marquée par des élections présidentielles et législatives.

Ce contexte électoral particulier est certes peu favorable à des réformes de fond, mais implique aussi de grandes incertitudes d'un point de vue budgétaire.

1-2-1 La croissance



(Source INSEE)

En 2016, le produit intérieur brut de la France (PIB) n'a cru que de 1,1 % ce qui est loin de la prévision de 1,4 % du Gouvernement.

La principale raison de ce freinage tient au commerce extérieur qui a pesé à hauteur de -0,9 point sur la croissance. Ce faux pas s'explique, d'une part, par le fort ralentissement du commerce mondial, dans les pays émergents – Chine en tête – et par ricochet dans les économies avancées. Mais la déception française tient aussi aux difficultés rencontrées par plusieurs de nos grands secteurs exportateurs : l'aéronautique et l'agroalimentaire.

Ces éléments n'ont pas pu être contrebalancés par la bonne tenue des autres moteurs de la croissance française à savoir la consommation des ménages et les investissements.

Pour 2017, le projet de loi de finances table sur un maintien de la croissance à un niveau de + 1,5% ce qui semble difficile à tenir en regard du contexte économique incertain. Ces prévisions de croissance sont sous-tendues par les principaux facteurs suivants :

- la consommation des ménages est attendue en 2017 à un niveau de + 1,6%, après + 1,9% prévisionnels en 2016, + 1,5% en 2015 et + 0,6% en 2014 : elle constituera donc, comme souvent en France, l'un des principaux moteurs de la croissance ;
- l'investissement public, particulièrement le bloc communal, demeurera, avec la consommation des ménages, et malgré le ralentissement de son évolution, l'un des principaux vecteurs de croissance ;
- une reprise de la demande extérieure adressée à la France est escomptée en 2017, avec une évolution estimée à + 3,6% en 2017, après + 2,7% prévisionnels en 2016 et + 3,9% en 2015. Cette dynamique s'explique à la fois par la reprise économique constatée depuis quelques mois aux États-Unis, ainsi que par une hypothèse de rebond de la demande en provenance des pays émergents ;
- dans un contexte de restauration des marges des entreprises, lesquelles devraient retrouver leur niveau d'avant la crise de 2008 (32,5% en moyenne entre 2000 et 2007, contre 32% prévisionnels en moyenne en 2016 et 2017), l'investissement des entreprises hors construction poursuivrait en 2017 sa reprise constatée en 2016, avec une prévision de + 4,5% pour 2017, contre + 4,9% estimés pour 2016 et + 3,7% en 2015.

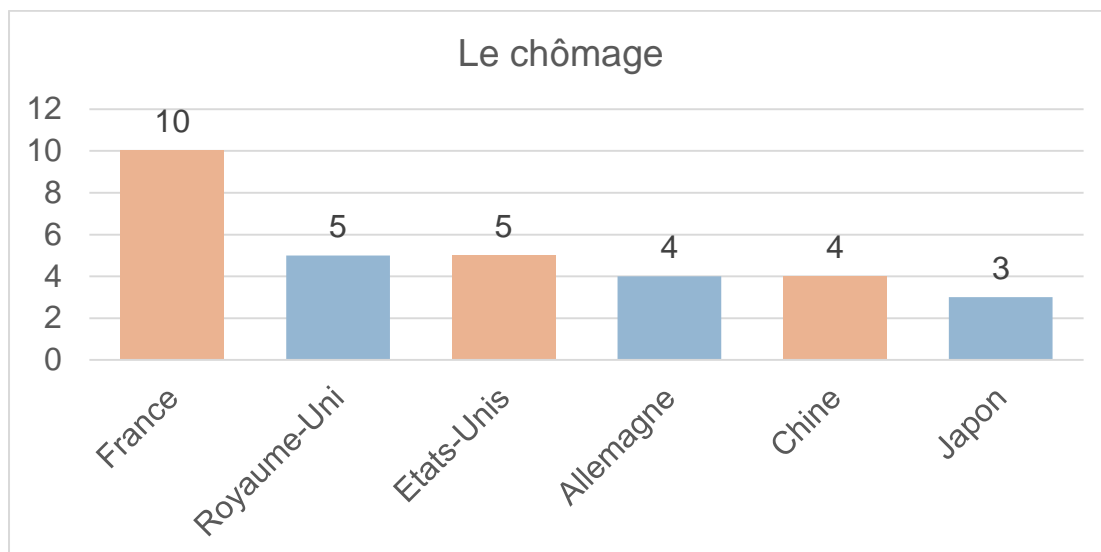
1-2-2 L'inflation

L'inflation devrait toujours s'avérer modérée en 2017 selon les prévisions du Gouvernement, avec une évolution prévisionnelle de + 0,8% hors tabac demeurant inférieure à la « cible » de la Banque Centrale Européenne proche de 2% par an. Elle s'avérerait toutefois plus élevée que l'inflation réelle constatée en 2016, signe supplémentaire de la reprise économique qui semble se confirmer.

Pour les collectivités locales, ce niveau limité d'inflation doit être apprécié en termes d'impact sur l'évolution des charges à caractère général et de gestion courante, dans la mesure où un certain nombre de ces charges ont évolué ces dernières années de manière supérieure à l'inflation.

Par ailleurs, l'évolution du prix du baril de pétrole pourrait se situer aux alentours de 50 à 60 dollars le baril, en hausse par rapport à 2016. Si cette tendance haussière se poursuit en 2017, l'inflation pourrait évoluer de manière plus dynamique que les années précédentes, avec pour conséquence une hausse des charges de carburant et de fuel dues par la Ville.

1-2-3 Le chômage



Selon Eurostat, 20,43 millions de personnes étaient au chômage dans l'Union européenne en novembre 2016 (8,3% de la population active), dont 15,90 millions au sein de la zone euro. Le taux de chômage est passé sous le seuil symbolique de 10% dans la zone, une première depuis avril 2011. Toutefois les contrastes sont : une amplitude de 20 points sépare les extrêmes. Quand la République tchèque connaît un taux de chômage de 3,7%, l'Allemagne de 4,1%, le Royaume-Uni de 4,7% et Malte 4,8%, ce dernier culmine en Grèce à 23,4%, suivie de l'Espagne à 19,2% et de la Croatie à 11,4%.

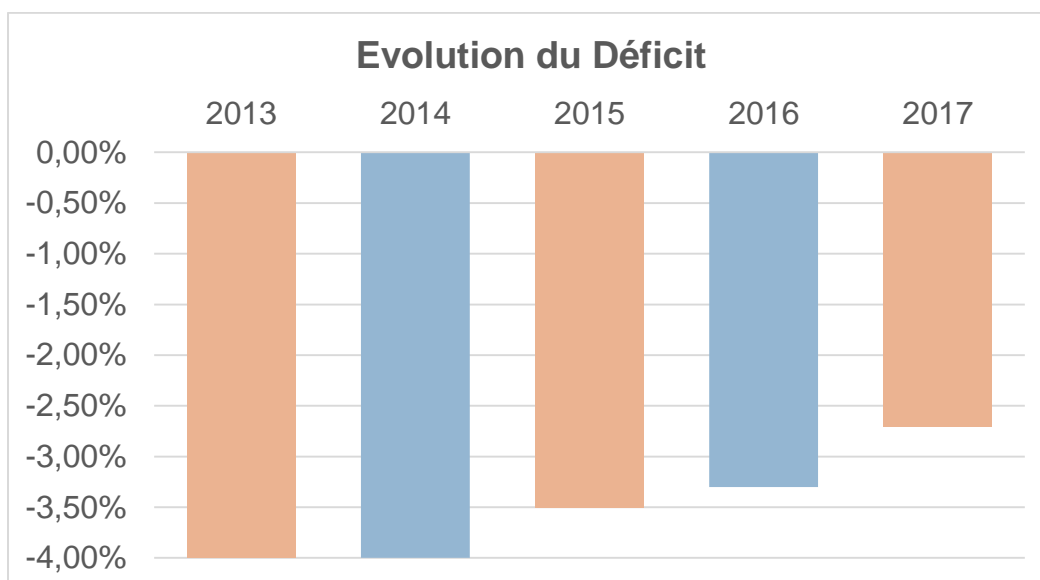
La France, elle, se classe en 7^{ème} position des États les plus touchés par le chômage avec un taux de 9,8% qui a cependant diminué au cours de l'année.

Le nombre de chômeurs (catégorie A) n'exerçant aucune activité et tenus de chercher un emploi se monte donc, à fin 2016, à 3,47 millions de personnes.

La situation de l'emploi en France commence à s'améliorer après la forte dégradation de ces dernières années qui tient pour beaucoup au fait que l'économie tricolore va mieux, au même titre que celle de ses voisins européens. Les conditions macroéconomiques sont meilleures, les taux sont bas, les prix du pétrole aussi, même s'ils sont remontés un peu.

Mais il faut être vigilant, car certes, le nombre de demandeurs d'emploi baisse, mais à un rythme beaucoup trop bas pour entamer sérieusement le chômage de masse qui frappe la France. Il n'y a donc pas encore de quoi se réjouir.

1-2-4 Le déficit



Après - 4,0% du produit intérieur brut en 2013, - 4,0% en 2014, le déficit de l'ensemble des administrations publiques a été ramené à - 3,5% du PIB en 2015, et - 3,3% prévisionnels en 2016 ce qui semble difficile en regard du taux de croissance réalisée inférieur de 0,4% aux prévisions.

La loi de finances pour 2017 confirme le caractère indispensable de la poursuite de ce processus. La prévision de déficit public pour cette année s'établit ainsi à -2,7 % du PIB, soit un niveau inférieur à -3% du PIB, conformément aux engagements européens de la France.

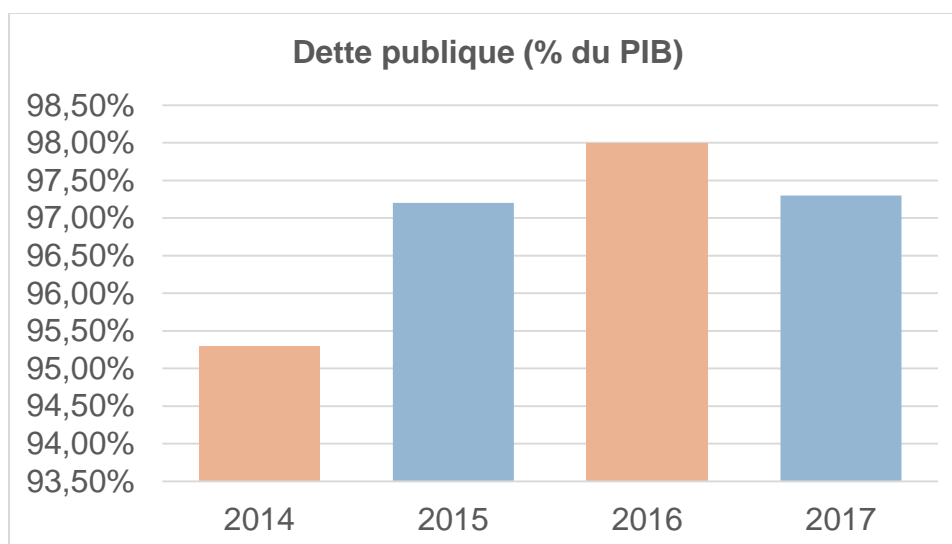
Pour atteindre cet objectif, la loi de finances pour 2017 prévoit au-delà d'une croissance soutenue, la poursuite de la mise en œuvre du plan d'économies sur trois ans engagé depuis 2015.

Initialement prévu à hauteur de 50 milliards d'euros sur trois ans, ce plan d'économies devrait finalement atteindre un peu plus de 40 milliards d'euros sur la période 2015-2017, hors économies sur la charge de la dette du fait du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, dont 18,1 milliards d'euros en 2015 et 12,1 milliards d'euros estimés pour 2016.

Concernant l'année 2017, les économies supplémentaires à réaliser seront réparties entre les différents niveaux d'administrations publiques de la façon suivante :

- 7,7 milliards d'euros de contribution supplémentaire des administrations de sécurité sociale ;
- 2,8 milliards d'euros de contribution des collectivités locales par le biais essentiellement de la poursuite de la réduction des concours financiers de l'État à ces dernières, après 3,5 milliards d'euros en 2015 et 3,3 milliards d'euros en 2016.
- 1,5 milliard d'euros de contribution de l'État et ses opérateurs, incluant les économies réalisées en matière d'intérêts de la dette.

1-2-5 La dette publique



Le niveau de la dette demeure très préoccupant.

Avec 2 160 milliards d'euros à la fin du 3^{ème} trimestre 2016, le niveau de la dette se rapproche des 100% du Produit Intérieur Brut (PIB).

Cela représente 34 804 euros par habitant et la France s'endette de 2 665 euros de plus chaque seconde !

Le graphique représente le niveau de la dette publique en France en pourcentage du PIB de 2014 à 2017. Si en 2014, la dette publique française représentait 95,3 % du PIB, elle devrait s'élever à 98 % du PIB en 2016 pour diminuer à 97,3 % l'année suivante.

En 2016, le montant de la charge de la dette progresse de 0,2% sur un an, à 44,4 milliards d'euros au même niveau que pour 2015, et cela malgré un contexte de taux ultra favorable. Il progresse en revanche de 13,8% sur 10 ans.

En 2017, la France devra encore lever quelque 200 milliards d'euros sur les marchés financiers (ou 185 milliards nets des rachats de titres). Une simple formalité *a priori* pour l'un des plus importants du monde...sauf que c'est une année d'élection présidentielle.

Ainsi, les conditions de financement de l'État sont soumises à un aléa et, comme l'a indiqué le patron de l'Agence France Trésor (AFT), la spéculation a déjà débuté dès la victoire de Donald Trump aux États-Unis.

Certains investisseurs parient ainsi sur un climat électoral compliqué en France qui fera remonter les taux. D'ailleurs, signe de cette nervosité, le « spread », c'est-à-dire l'écart de taux entre la France et l'Allemagne a grimpé récemment à 75 points de base. La prime de risque française ne dépassait pas 21 points en juillet dernier.

Au-delà de l'élection présidentielle, divers facteurs justifient également un mouvement de remontée des taux en Europe : hausse de l'inflation et de la croissance, remontée des taux aux États-Unis, diminution des achats de dette de la Banque centrale européenne.

Le Ministère de l'Économie et des Finances fait l'hypothèse que les taux à 10 ans grimperont à 1,25 % à la fin de 2017, contre 0,77% actuellement. Pas de scénario catastrophe donc, mais un environnement qui supposera d'être vigilant.

TITRE 2 - LA LOI DE FINANCES 2017

La loi de finances initiale pour 2017 et la loi de finances rectificative pour 2016 ont été publiées au JO le 30 décembre et se résument par les points suivants :

- la poursuite de la baisse des dotations, avec un effort proportionnellement plus grand demandé aux départements.
- la réforme de la dotation globale de fonctionnement des communes et de leurs groupements, dont la discussion a été repoussée.
- le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
- le soutien à l'investissement local
- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation

L'essentiel des articles touchant aux finances locales apporte essentiellement des ajustements techniques. C'est aussi le cas de la loi de finances rectificative.

Pour plus de clarté, voici les points que les collectivités retiendront de ces deux textes.

2-1 LA BAISSÉ DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève en 2017 à 30,86 milliards d'euros, contre 33,22 milliards en 2016 (article 33 LFI). L'article 138 LFI répartit la contribution au redressement des finances publiques des collectivités territoriales entre les différentes catégories de collectivités et les EPCI à fiscalité propre.

Compte tenu de la réduction de moitié de la contribution des communes et groupements, les communes font un effort de 725 millions d'euros. Quant aux EPCI à fiscalité propre, leurs ressources sont diminuées de 310,5 millions d'euros. Au total, la contribution au redressement des finances publiques du bloc communal s'élève donc en 2017 à 1.035 millions d'euros.

La contribution des départements atteint quant à elle 1.148 millions d'euros et celle des régions 451 millions d'euros.

La contribution au redressement des finances publiques des collectivités territoriales se monte donc à 2,6 milliards d'euros en 2017 et la DGF s'établit à 30,8 milliards d'euros.

Par rapport aux autres collectivités territoriales, le bloc communal ne contribue au redressement des finances publiques cette année qu'à hauteur de 39,1%, alors qu'il a perçu en 2015 plus de 55% des recettes locales.

Les départements, qui représentent un peu moins du tiers des recettes du secteur local, voient cette année leur contribution représenter 43,6% de l'effort demandé aux collectivités.

Enfin, les régions, qui bénéficient de moins de 12% des recettes locales, participent pour 17,1% aux économies faites par l'État.

2-2 LA RÉFORME DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Il a suffi de quelques mots dans cet article 138 LFI pour supprimer l'article 150 de la loi de finances pour 2016 qui réformait à partir du 1^{er} janvier 2017 la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des EPCI à fiscalité propre.

Aucune échéance n'est fixée pour l'adoption de nouvelles dispositions.

2-3 LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

L'article 143 LFI maintient le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à un milliard d'euros en 2017.

À compter de 2018, les ressources du fonds sont fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, soit le pourcentage prévu à l'origine à partir de 2016. Il s'agit de tenir compte des fortes évolutions de la carte intercommunale et de ses incidences sur les contributions et attributions au titre du FPIC.

Par ailleurs, l'article introduit une nouvelle méthode de calcul de la garantie accordée aux ensembles intercommunaux qui perdent leur éligibilité au Fonds.

Il apporte également une solution à la situation des communes riches qui se trouvent dans des intercommunalités pauvres et en tirent un effet « d'aubaine ».

2-4 LE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Le gouvernement a reconduit en 2017 le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et l'a porté à 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016). Ce fonds est composé d'une dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL) créée à l'article 141 LFI. Ses crédits s'élèvent à 580 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) en 2017.

Cette dotation est divisée en deux enveloppes.

La première enveloppe est composée de trois parts :

- l'une est destinée aux projets à inscrire dans les contrats conclus entre l'État et les métropoles.
- la deuxième est répartie en fonction de la population des régions.
- la troisième est destinée au soutien des grandes priorités d'aménagement du territoire.

Les subventions attribuées au titre des deuxième et troisième parts de cette première enveloppe sont attribuées par le Préfet en vue de la réalisation :

- de « projets de rénovation thermique,
- de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables,
- de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics,
- de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements,
- de développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- et en vue de la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ».

Une seconde enveloppe est répartie entre les régions en fonction de la population des communes appréciée au 1^{er} janvier 2016 et situées à cette date dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants.

Peuvent bénéficier d'une subvention au titre de cette seconde enveloppe les pôles d'équilibres territoriaux et ruraux, les EPCI à fiscalité propre et les communes.

Ces subventions sont attribuées par le Préfet pour financer la réalisation d'opérations destinées :

- au développement des territoires ruraux inscrits dans un contrat de ruralité et prévoyant « notamment des actions destinées à favoriser l'accessibilité des services et des soins,
- à développer l'attractivité,
- à stimuler l'activité des bourgs-centres,
- à développer le numérique et la téléphonie mobile
- et à renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale ».

Il sera possible de cumuler la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement avec d'autres dotations ou subventions.

2-5 LE FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)

Pour l'investissement local, il faut noter que l'élargissement de l'assiette du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est reconduit en 2017. Mais le FCTVA est en baisse de 9% par rapport à 2016, du fait de la diminution des investissements publics locaux en 2015.

2-6 LA REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX D'HABITATION

L'article 99 LFI fixe à 0,4% en 2017 le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui entrent dans le calcul des impôts locaux. Ce chiffre correspond au taux d'inflation constaté sur les douze mois précédant le vote de la mesure et non au taux de l'inflation prévisionnelle, qui était utilisé jusque-là pour la revalorisation annuelle forfaitaire.

Limitée donc à 0,4% en 2017, celle-ci doit générer 88,8 millions d'euros de recettes supplémentaires de taxe d'habitation et un produit supplémentaire de taxe sur le foncier bâti de 123,4 millions d'euros.

Si le Parlement avait revalorisé les valeurs locatives du taux d'inflation prévisionnelle (+ 0,8%), les recettes supplémentaires en 2017 seraient deux fois plus importantes. L'article pérennise le nouveau mode de mise à jour forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation : il sera désormais égal au dernier taux constaté d'inflation annuelle et non au taux de l'inflation prévisionnelle.

TITRE 3 - L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2016

La structure du budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer.

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Afin d'appréhender les orientations budgétaires pour 2017, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité pour l'exercice écoulé.

Les données qui sont communiquées pour l'année 2016 sont des projections qui n'ont qu'une valeur indicative (chiffres arrondis), mais qui permettent de dégager des tendances.

Elles seront à corriger au moment du vote du Compte Administratif 2016 qui rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Le Compte Administratif présente les résultats comptables de l'exercice qui sera soumis par le Maire, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

3-1- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2016, la commune a fait des économies en dépenses et encaissé plus de recettes. Le résultat obtenu, qui sera repris sur le budget 2017, devrait se situer à 3,7 M€.

3-1-1 Les dépenses de fonctionnement

La projection des dépenses réelles de fonctionnement confirme la gestion rigoureuse de notre budget. Les économies réalisées totalisent près de 1,3 million d'euros et proviennent essentiellement du poste charges de personnel à hauteur de 364 000 euros et des dépenses à caractère général de l'ordre de 849 000 euros.

3-1-2 Les recettes de fonctionnement

La projection des recettes réelles de fonctionnement fait apparaître près de 35,2 millions d'euros de réalisé. La commune a perçu plus de recettes du fait :

- des droits de mutation pour 800 000 euros ;
- des versements des usagers supérieurs de 79 000 euros ;
- des participations plus importantes (notamment versées par l'État, la Caisse d'Allocations Familiales) pour un total de 515 000 euros ;

3-2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3-2-1 Les dépenses d'investissement

Pour l'exercice écoulé, le maintien d'un important niveau d'investissement a permis d'assurer le maintien du cadre de vie des Élancourtois.

Ainsi de nombreux travaux ont pu être réalisés ou ont débuté, dont notamment :

- Toiture de l'école de la Nouvelle Amsterdam (dernière tranche) : 214 000 euros ;
- Toiture de la Ferme du Mousseau : 416 000 euros ;
- Démolition toiture tribunes : 170 000 euros ;
- École de Musique : maîtrise d'œuvre 114 000 euros ;
- Jeux dans les cours des écoles : 114 000 euros ;
- Travaux de bâtiments (autres) : 514 000 euros ;
- Travaux de voirie : 1 021 000 euros ;

Et de nombreuses dépenses d'équipement :

- Terrain : 76 000 euros ;
- Illuminations de Noël : 51 000 euros ;
- Matériel et outillage technique : 135 000 euros ;
- Balayeuse voirie : 173 000 euros ;
- Véhicules : 46 000 euros ;
- Matériel informatique : 322 000 euros ;
- Mobilier : 44 000 euros.

3-2-2 Les recettes d'investissement

En 2016, la commune a encaissé un emprunt contracté en 2015, mais n'a pas négocié d'emprunt au titre de 2016.

Les recettes encaissées sont donc les fonds de concours pour plus d'un million d'euros, et le remboursement de la TVA pour 500 000 euros.

À cela s'ajoute le résultat reporté de 2015 d'un montant 2,3 millions d'euros.

TITRE 4 - STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi « portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) et traduits dans l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif « au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire », ce dernier contient une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de personnel depuis 2013.

RÉMUNÉRATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
AGENTS TITULAIRES	7 721	7 929	7 858	7 857	8 092
AGENTS NON TITULAIRES	4 874	5 006	5 193	5 151	5 306

(En milliers d'euros)

Le pilotage rigoureux de la masse salariale mené depuis plusieurs années démontre une réelle capacité à s'adapter dans un contexte délicat tout en maintenant le service public.

La rémunération des agents titulaires progresse ces dernières années sur un rythme maîtrisé de 1,85% en 2013, 2,69% en 2014, -0,90% en 2015 et -0,01% en 2016.

La rémunération des agents non titulaires progresse ces dernières années sur un rythme maîtrisé de -2,23% en 2013, 2,71% en 2014, 3,74% en 2015 et -0,81% en 2016.

L'augmentation des rémunérations des agents non titulaires depuis 2015 est due essentiellement à la mise en place des rythmes scolaires et de la nécessité d'accroître le nombre d'animateurs dans nos structures.

Pour l'exercice 2017, les prévisions pour la préparation du budget sont une hausse de 3% des rémunérations qui prend en compte les 4 scrutins pour les élections présidentielles et législatives.

4-1 L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau suivant reprend l'évolution des effectifs en équivalence en temps plein annuel travaillé (ETPT) :

CATEGORIES	2013	2014	2015	2016	2017
Catégorie A	28,86	23,81	27,66	27,61	27,61
Categorie B	72,79	72,79	67,78	72,63	71,63
Categorie C	469,83	463,42	467,31	460,18	450,44
TOTAL	571,48	560,02	562,75	560,42	549,68

Grâce aux mesures de rigueur visant à limiter les nouveaux recrutements, l'évolution des effectifs des agents titulaires reste maîtrisée. Au cours de l'exercice 2015, le nombre d'agents titulaires et stagiaires représente 549.68 équivalents temps plein.

Entre 2013 et 2017, le nombre d'emplois permanents est passé de 571 agents (effectifs équivalent temps plein annuel travaillé) en 2013 à 560 en 2016. La baisse devrait se poursuivre en 2017.

C'est dans la catégorie C que le nombre d'agents est évidemment le plus important et, par conséquent, c'est cette catégorie sur laquelle la politique de maîtrise des effectifs peut être réalisée par des mutualisations de postes et du non-renouvellement de départ (retraite et autres).

4-2 LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

La durée annuelle du temps de travail dans les services municipaux est fixée à 1 607 heures, dont la journée au titre de la journée de solidarité, ce qui correspond à la durée légale de travail.

4-3 LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

NOMBRE D'HEURES	2013	2014	2015	2016
AGENTS TITULAIRES	7 850	6 725	6 542	6 867
AGENTS NON TITULAIRES	887	872	756	984

RÉMUNÉRATIONS	2013	2014	2015	2016
AGENTS TITULAIRES	127	110	108	112
AGENTS NON TITULAIRES	16	15	13	16

(En milliers d'euros)

On note une évolution en 2016 qui s'explique par une forte augmentation de la présence de notre police municipale en regard du contexte actuel et de la nécessité de renforcer la sécurité auprès de la population.

4-4 LA PARITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », les conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes », précise un décret publié au JO du 28 juin 2015.

CATEGORIE	FEMMES	HOMMES
Titulaires	65%	35%
Non titulaires	71%	29%
Total des effectifs	68%	32%

On peut noter que les femmes sont bien plus nombreuses que les hommes : elles représentent en effet près de 65% des agents titulaires ou contractuels permanents et 71% des agents non-titulaires permanents.

CATÉGORIE	FEMMES	HOMMES
Catégorie A	72%	28%
Catégorie B	76%	24%
Catégorie C	66%	34%

4-5 LES AVANTAGES EN NATURE (LE LOGEMENT)

Avantage en euros	2013	2014	2015	2016
Titulaires	48 283	47 919	45 208	47 148
Non titulaires	3 493	3 079	2 553	3 452

7 agents de la ville bénéficient actuellement d'un logement par nécessité absolue de service (gardiens d'équipements) et 6 pour utilité de services.

4-6 LE RÉGIME INDEMNITAIRE

Régime Indemnitaire en euros	2014	2015	2016
Titulaires	791 390	802 416	885 560
Non titulaires	120 028	121 932	154 128

À côté du salaire de base appelé « traitement », les agents territoriaux perçoivent des primes et indemnités. Certaines sont liées aux contraintes, aux risques ou à la technicité de leurs fonctions, d'autres à leur niveau de responsabilités ou à leur engagement dans le travail. Toutes sont regroupées dans ce qu'on appelle le « régime indemnitaire », dont le contenu est déterminé par chaque collectivité territoriale.

TITRE 5 - L'ENDETTEMENT

La dette contractée par la Ville est nécessaire au financement de ses investissements en complément de l'autofinancement disponible. Ces engagements affectent directement les équilibres financiers.

Le rapport qui vous est présenté comporte, d'une part, une présentation des conditions de gestion de la dette ainsi que des informations sur la structure de cette dette au 31 décembre 2016 et d'autre part sur la gestion de la trésorerie.

Avant de rentrer dans le détail, ce rapport indique dans un préambule la nature des grandes tendances :

- la commune a encaissé en 2016 un emprunt contracté en 2015
- la commune ne s'est pas endettée en 2016
- l'encours de dette s'établit au 1^{er} janvier à 6 827 147 euros.
- l'annuité s'élèvera à 1 710 885 euros (1 508 979 euros en capital et 201 906 euros d'intérêts)
- la vie moyenne résiduelle est de 3 ans et 1 mois

L'encours de dette est sain et équilibré avec 100% de taux fixes.

5-1 LA RÉPARTITION PAR PRÊTEUR

La dette de la commune est portée par 6 établissements financiers différents et se répartit de la manière suivante :

ÉTABLISSEMENT	MONTANT (en euros)	%
DEXIA CRÉDIT LOCAL	600 000,00	9%
CRÉDIT AGRICOLE IDF	723 654,57	11%
CAISSE D'ÉPARGNE IDF	3 028 427,39	44%
BANQUE POSTALE	1 500 000,00	22%
CAISSE CRÉDIT MUTUEL ÉLANCOURT	325 095,30	5%
CAISSE DES DÉPÔTS	649 969,50	9%
TOTAL	6 827 146,76	100%

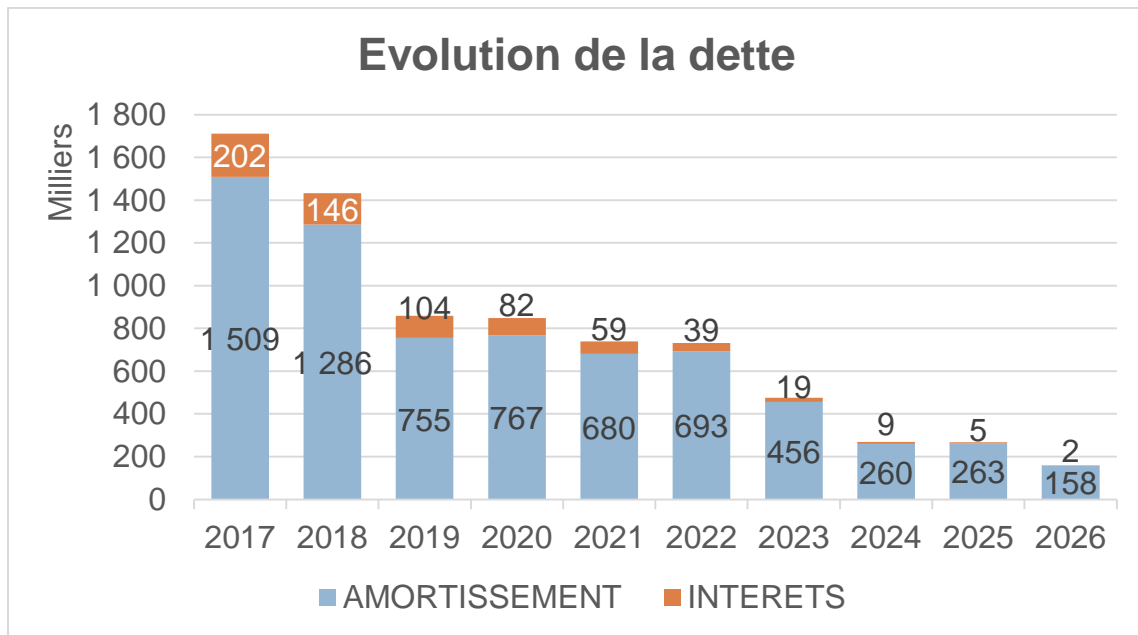
5-2 LA RÉPARTITION PAR TAUX

La dette est répartie en 10 emprunts dont le taux actuariel est de 3,03%.

TAUX	%
4,00% <taux <= 5,00%	34.80
3,00% <taux <= 4,00%	29.95
taux <= 3,00%	35.25

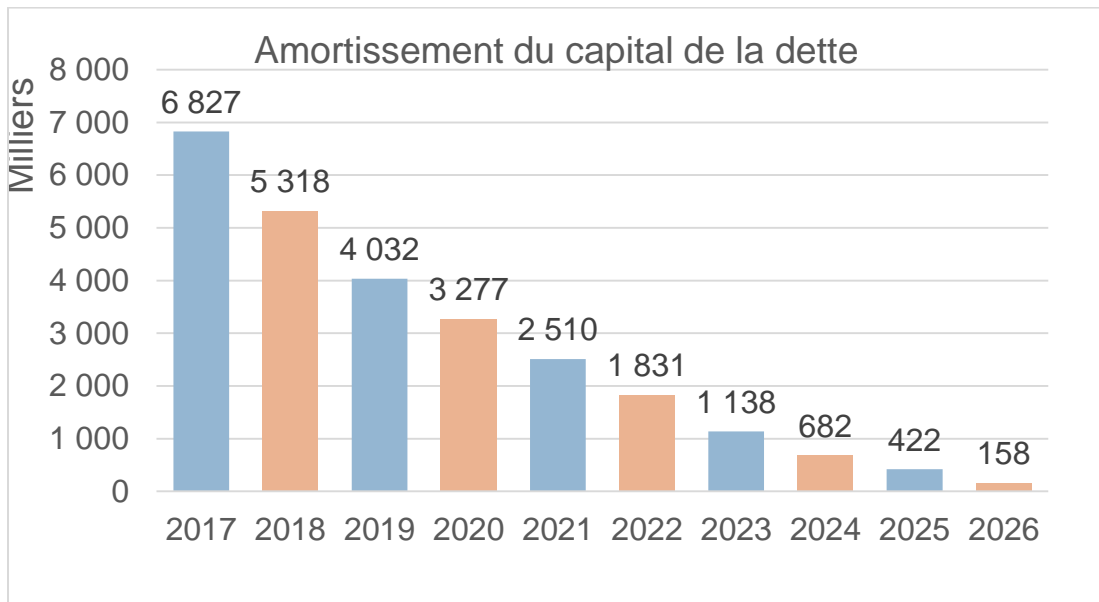
5-3 L'ÉVOLUTION DE LA CHARGE DE LA DETTE

Le graphique suivant affiche l'évolution du remboursement de la dette en capital et en intérêt jusqu'à son terme dans la mesure où la commune ne recourt à aucun autre emprunt durant cette période.



5-4 LES ENCOURS DE LA DETTE

Le graphique suivant affiche l'évolution de l'encours de dette au 1^{er} janvier de chaque année jusqu'à son extinction dans un scénario d'aucun recours à de nouveaux emprunts dans les années à venir.



TITRE 6 - LES ORIENTATIONS 2017

Cette partie présentera classiquement les orientations pour les sections de fonctionnement puis d'investissement en dépenses comme en recettes.

Bien évidemment le budget 2017 n'est pas encore équilibré : en matière de dépenses des arbitrages auront lieu et le montant des recettes sera affiné.

6-1 L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En la matière, le budget 2017 verra une poursuite des efforts de gestion réalisés depuis 2014 en matière de dépenses de fonctionnement de tous ordres (charges de personnel, charges à caractère général...).

La poursuite d'une dynamique de gestion extrêmement resserrée apparaît en effet indispensable pour faire face à :

- la baisse récurrente de nos recettes
- l'augmentation de certaines dépenses
- la préservation de l'autofinancement
- la capacité à investir et à soutenir l'économie.

Ainsi, les premiers éléments chiffrés des dépenses de fonctionnement, avant que les arbitrages ne soient rendus, se présentent de la manière suivante pour les trois premiers postes des charges.

CHARGES	2014	2015	2016	2017
Charges à caractère général (Chapitre 011)	8 153	7 712	7 359	7 510
Charges de personnel (Chapitre 012)	21 844	21 987	22 139	22 803
Atténuation de charges (Chapitre 014)	756	642	681	1 087

En milliers d'euros

6-1-1 Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général représentent les dépenses nécessaires au fonctionnement des services hors dépenses de personnel.

C'est le second poste de dépenses le plus important derrière les charges de personnel.

Sur les orientations générales, les orientations suivantes ont été prises :

- ajustement du budget des services sur les dépenses réalisées au cours du dernier exercice
- prise en compte de la revalorisation des marchés
- maintien des prestations à ISO périmètre par rapport à 2016

À cela s'ajoute un travail régulier sur la recherche d'économies qui permettent de réduire l'impact de la hausse mécanique des dépenses courantes (exemple : renégociation de contrats, nouveaux marchés...)

6-1-2 Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Celles-ci constituent le premier poste de dépenses (22 139 000 € en 2016). La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur. Sur la période 2015-2016, elles connaissent une augmentation modérée de 0,64%.

Cette stabilisation de ces dépenses est liée au pilotage rigoureux de la masse salariale mené depuis plusieurs années et qui se poursuivra encore en 2017.

Au stade actuel de la préparation budgétaire, l'évolution de la masse salariale devrait être en légère hausse par rapport aux dépenses réalisées en 2016 pour se situer à une progression de 3%.

La progression prévue provient de plusieurs éléments de contexte national qui poussent conjoncturellement la masse salariale à la hausse chaque année.

Cette année encore, les charges de personnel seront impactées par plusieurs dispositifs légaux tels que :

- les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de la carrière des agents ;
- la revalorisation des grilles indiciaires en 2016 et 2017 ;
- l'augmentation du point d'indice de 0,6% en février 2017 ;
- l'augmentation du SMIC de 0,93% (9,76 brut/h)
- l'augmentation des cotisations versées à l'IRCANTEC (employeur) de 0,12% pour la tranche A et de 0,20% pour la tranche B ;
- l'augmentation des cotisations versées à l'IRCANTEC (ouvrières) de 0,08% pour la tranche A et de 0,20% pour la tranche B ;
- l'augmentation de la cotisation accident de travail pour les agents non-titulaires qui passe de 3,07% à 3,21%
- le relèvement du taux de cotisations à la CNRACL qui passe à 30,65% au lieu de 30,60%
- la cotisation URSSAF augmente de 0,05% pour la vieillesse plafonnée et 0,05% pour la maladie en totalité

La gestion plus rigoureuse du personnel et de la masse salariale doit permettre à la collectivité de dégager des moyens pour renforcer certains services à la population comme celui de la Police Municipale.

6-1-3 Atténuation de charges (chapitre 014)

Comme chaque année la commune devra contribuer au Fonds de Solidarité Région Île-de-France (FSRIF) pour une somme évaluée avant notification à 700 000 euros.

Sans surprise et comme indiqué dans les éléments de contexte le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) évolue à la hausse.

Une autre disposition prise par l'article 79 de la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2016 impacte le budget de Saint-Quentin-en-Yvelines. L'agglomération va ainsi voir son prélèvement au titre du FPIC augmenter pour passer de 3,933 millions d'euros à un montant estimé de 16,108 millions d'euros. Cette décision ne sera pas sans conséquence pour la commune qui devra s'acquitter d'une cotisation supplémentaire comprise entre 150 000 et 350 000 euros.

Ce tableau reprend les autres postes de charges.

CHARGES	2014	2015	2016	2017
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	921	977	916	1 140
Charges financières (Chapitre 66)	287	249	219	236
Charges exceptionnelles (Chapitre 67)	53	61	54	125
Autofinancement	1 857	1 119	1 132	1 836

En milliers d'euros

6-1-4 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Dans ce chapitre se trouve les indemnités des élus qui suivront la progression du point d'indice prévu en 2017 à + 0,60%.

Les subventions aux associations ne subiront aucune baisse et bénéficieront en plus de l'ensemble des accompagnements réalisés (prêt de matériel, mise à disposition des équipements, de salles).

Enfin, dans ce poste, les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité, mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge de cette procédure. La commune ne pouvant prévoir le montant qu'elle devra acquitter dans le courant de l'année, cette dernière provisionne une somme en regard du montant dépensé en 2016.

6-1-5 Les charges financières (chapitre 66)

Pour 2017, les charges financières progresseront de 8% qui prennent en compte la réalisation d'un emprunt en 2015 et dont l'encaissement s'est fait en 2016.

6-1-6 Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont difficiles à prévoir en regard de leur caractère exceptionnel, mais dans le cadre d'une gestion prudentielle la commune se doit d'anticiper toutes dépenses de cette nature.

Seule la participation versée au fonctionnement du cinéma est connue à ce jour pour un montant d'environ 53 000 euros.

6-2 L'ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2017, les recettes de fonctionnement de la Ville devraient connaître une nouvelle diminution essentiellement du fait de la poursuite de la baisse des concours financiers de l'État.

De manière plus détaillée, voici l'évolution des principales recettes de fonctionnement pour l'exercice 2017. Il s'agit ici d'une première estimation.

PRODUITS	2014	2015	2016	2017
Produits des services (Chapitre 70)	3 052	3 112	3 081	3 050
Impôts et taxes (Chapitre 73)	21 397	23 003	24 163	23 391
Dotations et participations (Chapitre 74)	7 619	7 107	6 607	5 562
Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)	507	522	531	460
Produits exceptionnels (Chapitre 77)	390	74	284	15

En milliers d'euros.

6-2-1 Produits des services (chapitre 70)

Les produits des services correspondent à l'ensemble des prestations dont bénéficient les Élancourtois (restauration scolaire, centre de loisirs, crèches, écoles municipales) ne devraient pas connaître d'évolution majeure en 2017.

6-2-2 Impôts et taxes (chapitre 73)

D'un côté la fiscalité directe avec une évolution du produit fiscal perçu par la Ville au titre de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières particulièrement modérée par rapport à 2016, pour plusieurs raisons :

- l'évolution légale des bases devrait s'avérer modérée en 2017 avec une progression de seulement 0,4%.
- l'évolution physique des bases de taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties devrait se stabiliser
- enfin, concernant l'évolution des taux d'imposition, il sera proposé au Conseil Municipal une stabilité en 2017 par rapport à 2016.

D'un autre côté, le produit de la fiscalité indirecte, dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables est constitué des taxes suivantes :

- taxe additionnelle sur les droits de mutation
- taxe sur la consommation d'électricité
- diverses taxes : sur les pylônes électriques, des droits de place.

À ce stade de la préparation budgétaire, l'attribution de compensation versée par Saint-Quentin-en-Yvelines sera prévue en stabilité par rapport à 2016, soit un niveau prévisionnel de 5 millions d'euros.

Toutefois, le montant de cette attribution fera l'objet d'un ajustement en cours d'année 2017. La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) devant en effet statuer cette année sur l'évaluation des charges et produits transférés par l'Agglomération dans le cadre de la reprise en gestion du « Prisme » et du Cinéma des 7 Mares par la commune.

6-2-3 Dotations et participations (chapitre 74)

Sous l'impact des dispositions du Projet de Loi de Finances concernant les dotations aux collectivités territoriales, le budget 2017 sera marqué par l'importance de la baisse des dotations de l'État.

Ainsi, les estimations actuelles pour 2017 tablent sur une baisse globale d'environ 700 000 euros supplémentaires par rapport à 2016.

En revanche, aucune visibilité n'existe à ce stade sur les exercices budgétaires 2018 et suivants sur l'évolution de ces dotations laissant les collectivités dans l'expectative de devoir encore faire des efforts sur leur gestion et anticiper de nouvelles baisses.

Cette absence de visibilité sur la seconde recette du budget municipal après les impôts ménages rend évidemment particulièrement délicat le pilotage budgétaire prospectif de la collectivité.

La participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement des crèches, des centres de loisirs, de l'Agora devrait peu évoluer par rapport à 2016.

6-2-4 Autres produits de gestion courante (75)

Ce poste comprend essentiellement les revenus du patrimoine de la ville pour un montant total prévisionnel de 460 000 euros.

6-2-5 Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont difficiles à prévoir en regard de leur caractère exceptionnel.

Il s'agit très souvent de remboursement d'assurance suite à des sinistres qui sont difficiles à anticiper, mais les règles comptables imposent aux communes de prévoir un montant afin de pouvoir encaisser ces éventuelles recettes.

6-3 ÉVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

À titre liminaire, il convient d'indiquer que les montants et les phasages sont des estimations qui seront ajustées au fur et à mesure de l'avancée de l'exercice budgétaire.

La capacité d'investir constitue une clé essentielle pour la collectivité qui doit conserver des marges de manœuvre pour valoriser le territoire communal et conforter son attractivité.

Dans un contexte budgétaire difficile marqué notamment par la baisse des dotations de l'État et la diminution des cofinancements reçus de la part des autres collectivités publiques, le volume d'investissement pour 2017 (dépenses d'équipement directes et indirectes) s'établira à environ 10,6 millions d'euros, soit un niveau stable par rapport aux exercices précédents.

La capacité à investir pour 2017 et les années à venir s'articule en 3 niveaux, comme suit :

6-3-1 Les investissements de structure :

Ces dépenses se concentrent sur les opérations importantes envisagées par la commune comme l'École de Musique, le cimetière et la réalisation d'un nouveau poste de police municipale.

Une enveloppe de 2,95 millions d'euros est dédiée à ces investissements.

6-3-2 Les investissements d'amélioration et de sécurité

Sont regroupées ici les opérations de moyenne envergure dont le financement est assuré annuellement. Cependant, certains petits programmes pluriannuels figurent également dans cette catégorie :

- travaux de chauffage ;
- travaux de couvertures et toitures ;
- travaux de menuiseries ;
- plan « Vigipirate » pour les bâtiments et voirie scolaires.

Cette enveloppe est prévue à hauteur de 710 000 euros.

Ces investissements ont pour vocation de :

- poursuivre à investir dans les écoles ;
- continuer d'investir dans les équipements de la petite enfance ;
- renforcer les services à la population ;
- et préserver le patrimoine.

6-3-3 Les investissements en cours de programmation

Ce sont les investissements dont les dates de réalisation ne sont pas encore définies, mais qui nécessitent dès à présent des études de la part de notre service du Patrimoine.

Ces opérations sont classées dans notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui est présenté ci-après.

6-3-4 Les investissements en matériel et mobilier

Chaque année, la commune se doit de renouveler du matériel informatique, de l'outillage, du mobilier et des véhicules.

Bien évidemment, peuvent s'ajouter à cela des acquisitions nouvelles afin de créer ou d'améliorer des services à la population, par exemple l'achat d'une balayeuse en 2016, d'un camion avec matériel d'hivernage en 2015.

6-4 ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

6-4-1 Le fonds de compensation pour la TVA

Le montant du fonds de compensation pour la TVA à percevoir pour 2017 devrait être de l'ordre de 740 000 euros. Ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissements réalisé en année N-1.

Pour cette année, les dépenses d'entretien concernant les bâtiments publics et la voirie seront de nouveau éligibles au même titre que les dépenses d'investissements.

Sachant que les dépenses d'investissement diminuent, le montant de la FCTVA perçu baissera également.

6-4-2 les subventions d'équipement

En 2017, le volet « subventions d'équipement » devrait être budgété en hausse comparativement à l'exercice précédent. Certains travaux prévus en 2017 seront en partie financés par Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'École de Musique, la Caisse d'Allocation Familiales pour une crèche.

6-4-3 Le produit des cessions

Dans le cadre de sa politique de valorisation de son patrimoine communal, la commune a décidé d'engager une politique de cessions d'actifs dont l'usage ne se justifie plus.

Il s'agit des biens suivants :

- du stade Paul Nicolas
- du pavillon rue Golda Meir
- du pavillon rue Marie Curie

L'ensemble de ces biens a été estimé pour un montant total d'environ 3 000 000 euros.

Le produit des ventes ne pourra être inscrit au budget 2017 qu'une fois les actes de vente signés.

6-4-4 L'emprunt

Le programme d'investissement de la commune pour 2017 est important et nécessite de recourir à la dette. Pour équilibrer nos dépenses, un emprunt d'un montant de 3,5 millions d'euros sera contracté auprès de un ou plusieurs établissements financiers.

6-4-5 L'évolution de l'épargne

L'épargne nette dégagée au budget primitif ces 4 dernières années compte tenu du réajustement de la fiscalité et de la DGF se présentait comme suit :

CAPACIT D'EPARGNE EN K€	2013	2014	2015	2016
CAF Brute ou Epargne Brute	2 126	1 158	3 043	3 473
CAF Nette ou Epargne Nette	973	-210	1 769	2 126

L'augmentation des recettes ainsi que la recherche permanente depuis plusieurs années d'économies tant sur le plan des dépenses de personnel que celui des charges courantes a contribué à maintenir une épargne nette positive.

Le constat demeure que la baisse de dotations de l'État impose à la commune des efforts plus importants dans la recherche d'économies et éventuellement sur les services offerts à la population.

6-4-6 Les relations avec Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY)

L'appartenance de la commune à l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a des répercussions à plusieurs niveaux :

- le reversement de la fiscalité sous forme d'attribution de compensation
- le versement de fonds de concours pour participer essentiellement aux investissements

Dans le cadre de la nouvelle intercommunalité mise en place depuis janvier 2016, les compétences de Saint-Quentin-en-Yvelines ont évolué.

Pour la commune, cette évolution va porter principalement, par le transfert de Saint-Quentin-en-Yvelines vers la commune d'Élancourt, de deux équipements importants : le premier est le « Prisme » et le second le « Ciné 7 Mares ».

Ce transfert induira une augmentation de l'attribution de compensation versée à la commune.

À ce jour, les montants de ce transfert ne sont pas encore connus, mais il interviendra dans le courant de l'année modifiant ainsi le budget de la commune ce qui se fera à travers une décision modificative du budget.

Il faut noter, au cours de ce premier trimestre 2017, le début des très importants travaux réalisés par Saint-Quentin-en-Yvelines sur le quartier des 7 Mares : réfection totale de la dalle des 7 Mares pour 2 millions d'euros (avec une participation de 200 000 € de la Ville), et rénovation de la place de l'Homme couché pour 350 000 €. À noter que l'Agglomération participe également, à travers un fonds de concours, à l'aménagement de la nouvelle école de musique sur le site de l'ancien Centre Œcuménique.

S'agissant de la Colline d'Élancourt, propriété de SQY, le site est réservé pour les épreuves de VTT en vue de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques 2024. Le Comité International Olympique annoncera son choix en septembre 2017.

Par ailleurs, l'Agglomération continue ses réflexions avec la Ville d'Élancourt sur le devenir de la zone élargie des IV-Arbres.

TITRE 7 - LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) transcrit les volontés de réalisation de projets sur le mandat, avec un découpage dans le temps.

La commune d'Élancourt prévoit plusieurs réalisations d'envergure nécessitant un étalement des dépenses sur plusieurs exercices : la création de la nouvelle école de musique, la construction/démolition du gymnase Lionel Terray, la rénovation de la maison de quartier de la Villedieu, la rénovation des tribunes de Guy Boniface.

La première phase, prévue sur l'exercice 2017, sera consacrée aux études de faisabilité, à l'estimation financière du projet et la réalisation du premier projet.

Cette partie permettra de déterminer la durée et le plan de financement.

7-1 LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2020

Le Plan Pluriannuel d'Investissement s'élève à 13,8 millions d'euros pour un montant estimé de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Région, du Département et de Saint-Quentin-en-Yvelines de 3,52 millions d'euros.

Le financement de ce programme de 10,5 millions d'euros sur 4 ans sera assuré par de l'autofinancement et du recours à la dette dans la limite des capacités de la commune et sans mettre en danger les grands équilibres financiers de la Ville.

Cette prudence est caractérisée par le contexte incertain des années à venir et qui pourrait le cas échéant obliger l'équipe municipale à décaler, reporter ou simplement annuler un ou plusieurs projets.

7-2 LES PROJETS DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2020

Les opérations qui sont présentées ci-dessous ont été classées selon les thèmes suivants :

- les travaux de structure ;
- les travaux d'amélioration et de sécurité
- les travaux en cours de programmation

7-2-1 Les travaux de structure

PPI	coût TTC	2017	2018	2019	2020
Ecole de Musique	2 400	2 400			
Cimetière	300	150			150
Gymnase Lionel Terray	5 000		2 500	2 500	
PPSL : Poste de Poste de Police	400	400			
Maison de Quartier de l'Agot : réaménagement	420			420	
Réfection de la Dalle des 7 Mares	200	200			

En milliers d'euros.

7-2-2 Les travaux d'amélioration et de sécurité

PPI	coût TTC	2017	2018	2019	2020
Office Villedieu	200	25	175		
Office Commanderie	200	25		175	
Menuiseries Petits Princes	160	160			
Menuiseries Arc en Ciel	107		107		
Maison de Quartier de la Villedieu : rénovation	960		960		
Vigipirate bâtiments scolaires	600	150	150	150	150
Vigipirate VRD scolaire	600	150	150	150	150
Travaux de Chauffage	800	200	200	200	200
Travaux Couvertures/Toitures	900		300	300	300
Travaux Menuiseries	200		150	50	

En milliers d'euros.

7-2-3 Les travaux en cours de programmation

PPI	coût TTC	2017	2018	2019	2020
Square des Boutons d'Or	750				
Parvis et parking Maison de Quartier Villedieu	720				
Parvis école Villedieu	125				
Vestiaires G. Boniface	420				
Tribunes G. Boniface (+ démolition)	550				
Pas de tir à l'Arc (Parc André Boniface)	150				

En milliers d'euros.

TITRE 8 - LA PROSPECTIVE

Pour améliorer la discipline budgétaire, les communes sont tenues d'adopter des cadres budgétaires et/ou de dépenses à moyen terme, qui s'étendent en général sur trois à cinq ans, dont l'année fiscale prévue dans le budget.

Cette perspective à moyen terme peut inclure des estimations de revenus ou de dépenses et/ou des objectifs ou plafonds de dépenses.

Elle indique la direction politique ainsi que les changements budgétaires, et donne aux acteurs le temps de s'adapter.

Elle permet également d'identifier plus facilement l'espace budgétaire pouvant être alloué à des mesures nouvelles ou déjà en place.

Elle peut donc permettre aux responsables publics de comparer les coûts de mesures concurrentes avant de faire leurs choix budgétaires, tout en augmentant la prédictibilité budgétaire pendant la mise en œuvre des mesures.

Les perspectives pour la commune sont ainsi évaluées jusqu'en 2021.

8-1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En matière de prospective, l'étude des principales dépenses du budget est établie

- après retraitements des dépenses à caractère général par le retrait des dépenses liées aux ordures ménagères (en 2015) ;
- en prenant comme hypothèse une augmentation des dépenses de personnel et des charges à caractères général à 1,50% par an à partir de 2018.

Les résultats suivants sont obtenus :

	Charges à caractère général	Dépenses de personnel	Total
2015	7 712	21 987	29 699
2016	7 359	22 139	29 498
2017	7 470	22 803	30 273
2018	7 582	23 145	30 727
2019	7 696	23 492	31 188
2020	7 811	23 845	31 656
2021	7 928	24 202	32 130

En milliers d'euros

Après analyses les constats suivants s'opèrent :

- le total des dépenses augmente de près de 2 millions d'euros entre 2017 et 2021 dont 1,4 million d'euros pour les dépenses de personnel.
- le maintien des dépenses à caractère général au niveau de 2016 ne permet pas de compenser la hausse des dépenses de personnel.

S'ajoutent à ces dépenses :

- les autres charges de gestion courantes (subventions, indemnités des élus, pertes sur créances irrécouvrables...) s'élèvent à près de 1,1 million d'euros
- les intérêts de la dette
- le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) et le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).
- l'autofinancement.

8-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'étude des recettes est faite sur la base :

- d'une stagnation des versements des usagers, pour 2017-2021
- d'une baisse prévisionnelle de notre DGF de 700 000 € par an pour 2017-2020 et de 160 000 € en 2021 (avec une hypothèse « favorable » puisque l'on considère qu'après l'extinction de notre DGF, aucun prélèvement sur la fiscalité ne sera effectué ce qui est le cas aujourd'hui pour les DGF « négatives »).
- d'une hausse des impôts et taxes limitée à la revalorisation des valeurs locatives selon l'inflation : 1% en 2018 et 1,5% entre 2019 et 2021.

Les résultats suivants sont obtenus :

	Usagers	Impôts et taxes	Participations	Total
2015	3 112	23 003	7 107	33 222
2016	3 080	24 163	6 607	33 850
2017	3 080	23 631	5 562	32 273
2018	3 080	23 804	4 862	31 746
2019	3 080	24 064	4 162	31 306
2020	3 080	24 328	3 462	30 870
2021	3 080	24 596	3 302	30 978

En milliers d'euros

S'ajoutent à ces recettes :

- les produits de gestion courante (proches de 500 000 € /an)
- le résultat reporté (actuellement 1,15 million d'euros)

En résumé,

- les recettes n'évoluent pas assez vite en 2017.
- la baisse de notre DGF n'est pas compensée par la hausse des autres recettes.

8-3 LE RECOURS À LA DETTE

Afin de réaliser la PPI, les hypothèses de recours à l'emprunt étudiées sont sur 15 ans et à taux fixe :

- pour 2017, 3,5 millions d'euros au taux de 1,5% ;
- pour 2018, 4 millions d'euros au taux de 2% ;
- pour 2019, 4 millions d'euros au taux de 2,5%.

Année	Capital au 01/01	Remb. Capital	Intérêts	Annuité
2017	6 827	1 509	202	1 711
2018	8 818	1 496	199	1 695
2019	11 322	1 199	233	1 432
2020	14 123	1 442	303	1 745
2021	12 681	1 368	267	1 635

L'analyse du recours à la dette fait ressortir

- en 2019 un capital remboursé moins élevé que les autres années sur la période 2017 – 2021
- un remboursement du capital sur la période 2018-2021 inférieur à celui de 2017.
- un recours à l'emprunt maîtrisé.

L'analyse de ces prospectives se résume ainsi :

- la maîtrise des dépenses de personnel et des charges de caractère général ne suffit pas à compenser « l'effet ciseau » que la commune subit ;
- la réduction du service aux usagers devra être étudiée pour faire face à la baisse du budget de notre Ville ;
- la prospective est rendue difficile à ce jour par les incertitudes qui subsistent pour 2017 et les années à venir :
 - le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) est difficile à prévoir tant dans son montant que dans son évolution ;
 - la hausse du fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC) impactera les budgets de l'agglomération et par ricochet ceux de la commune ;
 - la baisse de la DGF réduira les moyens de la Ville ;
 - la Dotation Globale de Fonctionnement continuera-t-elle de baisser jusqu'à son extinction (proche pour Élancourt si dans les mêmes proportions) ? Quel est son devenir ?
- la poursuite de la baisse des dotations et la hausse des charges semble le scénario le plus réaliste dans le contexte économique actuel.

L'Association des Maires de France considère qu'un grand nombre de collectivités territoriales seront confrontées à :

- une section de fonctionnement déficitaire
- un budget en équilibre impossible à réaliser
- une probable mise sous tutelle préfectorale
- une remise en cause de l'existence-même des communes.

CONCLUSION

L'exercice budgétaire s'inscrit dans un contexte national particulier : baisse historique des dotations aux collectivités, chômage de masse, croissance *quasi* nulle et une année électorale facteur d'incertitude.

Malgré cette conjoncture défavorable, Élancourt maintient le cap de la bonne gestion et ne revoit pas ses ambitions à la baisse, grâce à un travail rigoureux de maîtrise budgétaire.

Au contraire, nous réussissons un exercice difficile ! Notre ambition pour servir au mieux les Elancourtois reste intacte.

Devant la raréfaction des ressources, nous avons fait des choix courageux pour maintenir notre cadre de vie et les investissements d'avenir.

Face à la hausse des dépenses obligatoires, nous avons cherché de nouvelles recettes et accru notre performance budgétaire.

Le budget 2017 est maîtrisé et équilibré. Il nous permet de tracer de vraies perspectives d'avenir et de beaux projets locaux pour notre Ville et ses habitants.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conseil Municipal du 24 février 2017

ELANCOURT



ELANCOURT.FR